

Avenir de la langue française

Journal de l'association « Avenir de la langue française » créée à Paris en 1992

N° 8 - juin 2000

Éditorial

Passer à l'offensive

La bataille des langues a sans doute débuté il y a longtemps, mais elle prend aujourd'hui un cours nouveau et une intensité brusquement accrue comme le révèle la place que la question linguistique commence à prendre dans l'actualité nationale et internationale (cf. dans ce numéro la rubrique « revue de presse »).

Cela ne peut pas vraiment nous surprendre : la bataille des langues n'est probablement qu'un des fronts d'une « guerre » plus large et plus totale ; pour simplifier à l'excès, celle qui oppose les adeptes d'un monde uniformisé et régenté par la plus grande puissance mondiale de tous les temps à ceux qui, faute de s'entendre sur le projet alternatif d'un monde meilleur, sont au moins d'accord pour récuser les vertus prétendument civilisatrices du premier et pour en refuser l'approfondissement jusque dans les moindres recoins de notre identité collective et des quelques espaces qui nous restent pour organiser librement le contrat national français. Combattre pour l'avenir de la langue française, ou pour toute autre langue quand on n'est pas franco-phone, en effet, revient à combattre pour ne pas se laisser construire par d'autres, ni se soumettre à la langue du plus fort.

Or, on le voit bien, les maîtres de la globalisation et ceux qui les servent en France sont manifestement pressés de consolider leur victoire sur le front des langues : contraintes de la nouvelle économie mondiale de l'information, de la communication et de la manipulation des symboles obligent ! Il faut faire vite, disent-ils, et ils s'y emploient partout, surtout en France, pour la stabilité de l'ordre mondial qu'ils établissent. Pour notre plus grand bien, naturellement.

Et c'est ainsi que de Paris à Rio, de Tokyo à Moscou en passant par Berlin et même Stockholm, la bataille des langues fait de plus en plus rage, non seulement entre pays qui cherchent quand même à tirer leur épingle du jeu linguistique (comme l'Allemagne, par exemple, mais surtout pas la France), mais aussi entre forces sociales et intérêts d'un même pays, comme le montrent les convaincantes analyses du dernier numéro du « Monde diplomatique » (1).

Or, si la période qui s'ouvre est si cruciale pour l'avenir de la langue française - et manifestement elle l'est -, il est plus que temps que nous passions à l'offensive pour gagner à nos vues l'immense majorité de l'opinion publique que nos adversaires maintiennent délibérément dans l'ignorance des défaites répétées de la langue française et des lourdes et néfastes conséquences qu'elles ont pour notre avenir (pas seulement linguistiques du reste).

C'est pourquoi, disons haut et fort que le temps où nous nous laissons intimider par les quolibets ou les anathèmes, voire les amalgames infamants, de nos adversaires, est révolu.

Non seulement, il n'est plus question d'être timides, mais il est temps de commencer à être un peu grossiers et de montrer les dents, nous aussi ; en tous les cas d'être offensifs. Nous avons déjà bien commencé au cours des douze mois écoulés, nous allons l'être encore plus et nous comptons sur vous pour nous y aider : d'abord en vous mobilisant pour que nous soyons beaucoup plus nombreux. Il faut que nous puissions montrer aux pouvoirs publics et à nos adversaires nos « divisions ». L'importance numérique de celles que nous avons aujourd'hui les fait rire.

Réadhérez et faites adhérer : c'est notre première requête.

Pour le reste, nous avons déjà un programme d'action chargé pour le dernier trimestre 2000 : version n° 2 de la « carquette anglaise », version n° 2 du rapport des associations, actions en direction de l'armée qui n'en finit plus de trahir la langue française, pressions exercées sur le ministère de la Culture et de la Communication pour la prise en charge et la diffusion d'études à faire réaliser par l'observatoire des pratiques linguistiques, présentation d'un projet de réforme de la loi Toubon.

Ce n'est déjà pas mal, mais ce n'est pas suffisant. Nous attendons vos suggestions pour d'autres manifestations si elles sont réalistes et efficaces. Les médias, l'opinion publique, les forces économiques et sociales, la classe politique commencent à nous entendre. Ils nous guettent et attendent de voir ce que nous pesons vraiment.

C'est le moment de leur montrer notre force et d'être convaincant.

Thierry Priestley
Secrétaire général adjoint

1 - *Le Monde diplomatique* de mai 2000.

Sommaire :	
p. 1	Éditorial
p. 2	Le français aux Hôpitaux de Paris
p. 3	Loi Toubon - Air France - « Grand Métinge »
p. 4	Manifeste de la langue française en colère
p. 6	Vie de l'association
p. 7	Vu et entendu - Et vous ?
p. 8	Courrier des lecteurs - Agenda

Le français éliminé de la recherche par la Direction des Hôpitaux de Paris : une réplique vigoureuse et rapide d'A.L.F qui fait du bruit

Une simple note lapidaire de la Direction du groupe Cochin Saint-Vincent-de-Paul (A.P.H.P) en date du 6 janvier 2000 adressée à tous les Professeurs des services cliniques et médico-techniques du groupe, et hop !... « les articles en français ne seront plus retenus » comme indicateurs d'évaluation du programme de recherche des hôpitaux de l'Assistance Publique ; seuls seront retenus « les articles originaux en anglais ». Ben voyons !...

L'affaire a été révélée le 28 janvier par *France Soir* sur une pleine page du journal sous le titre « La recherche en V.O. »

Nous avons réagi très vite : le lendemain, A.L.F. (suivie par d'autres associations) prenait l'initiative de publier un communiqué d'indignation et de condamnation de cette décision (voir notre communiqué encadré). Celui-ci s'est vite transformé en pétition signée par de nombreux professeurs de médecine, praticiens et chercheurs grâce à l'action des professeurs Bernard Debré et Sournia qui l'ont fait circuler parmi leurs confrères.

Résultat : gros remous à la Mairie de Paris, à l'Assemblée Nationale, au ministère de la Santé, (Emploi et Solidarité) et même à l'Élysée. Questions écrites et orales de nombreux députés de tous bords (dont une très vigoureuse de M. Jacques Myard, Député des Yvelines), réponses empressées et gênées du Maire de Paris et des autorités de tutelle, polémiques dans la presse... etc.

Il faut dire que pour une fois l'indignation était générale dans le milieu médical et que la presse a fait large écho à notre initiative : *France Soir* surtout et quelques titres de la grande presse, mais aussi *Impact médecin* et surtout le *Quotidien du médecin*, très lu dans la profession, qui a bien

rendu compte de nos interventions et de notre point de vue.

Naturellement, la Direction des Hôpitaux de Paris a vite reculé en nous assurant que les articles de recherche en français continuaient à être pris en considération par le canal d'une banque de données internationale dénommée OVID. Cette réponse nous laisse très circonspects et assez peu satisfaits.

Le vrai problème, en effet, est que les responsables administratifs et scientifiques des grandes institutions médicales françaises ont, depuis si longtemps et si bien organisé la dépréciation du français dans leur domaine et favorisé le monopole de l'anglo-américain, qu'ils feignent aujourd'hui de déplorer que plus aucun chercheur français n'écrit en français ni ne communique ses articles dans notre langue aux instances nationales d'évaluation. Beau travail, Messieurs ! C'est bien ce que vous vouliez, n'est-ce pas ? Alors si l'on veut mettre un terme à cette situation lamentable, il y a d'autres réponses que celle qui consiste à se référer à une banque de données internationale qui veut bien accueillir en théorie des articles en français, mais qui n'en reçoit presque pas dans les faits. Il faut plus simplement imposer la communication des articles en français aux services d'évaluation nationaux (c'est bien le moins) et simultanément mener une politique nationale et européenne ambitieuse en matière d'édition scientifique de haut niveau afin d'encourager nos chercheurs à écrire dans leur propre langue.

Nous continuerons d'agir en ce sens. A suivre...

Thierry Priestley

*Avenir de la langue française,
Défense de la langue française,
Droit de Comprendre
Communiqué*

Une circulaire de la direction de la politique médicale des hôpitaux de l'assistance publique de Paris vient de rendre obligatoire l'usage exclusif de l'anglais dans la rédaction des rapports de recherche médicale.

En interdisant de la sorte l'emploi du français dans un service public national, les auteurs de cette circulaire violent délibérément la Constitution et la loi. Ils portent aussi une atteinte odieuse au droit des chercheurs français de travailler dans leur propre langue et au rayonnement de la recherche française.

Cette décision scandaleuse vient enfin confirmer le choix frénétique du tout anglais opéré par la direction des hôpitaux de Paris qui l'avait déjà imposé dans ses messages d'accueil du public et la signalétique destinée aux usagers des hôpitaux.

Nous exigeons donc l'abrogation immédiate de cette circulaire, le rétablissement de l'emploi normal du français dans tous les services de l'Assistance Publique, l'éviction des responsables de cette décision qui méritent des sanctions lourdes et exemplaires.

Cette position que les associations défendent par tous les moyens légaux est soutenue par de nombreuses personnalités, notamment du monde médical et scientifique. Parmi celles-ci, les premières qui s'associent à la rédaction du présent communiqué sont les suivantes :

Professeur Elie Bzoura, membre de l'académie de pharmacie, / Professeur Cara, académie de médecine / Professeur Danhiez, président de l'académie de chirurgie dentaire, / Professeur Dubois de Monreynaud, maladies respiratoires et allergologie / Professeur Bernard Forette, chef de service hôpital Sainte-Pernie / Monsieur Denis Griesmar, Société française des traducteurs / Monsieur Jean Hodebourg, CGT / Docteur Christine Lamarche, médecin relecteur, / Docteur Lefevre, hôpital Necker / Professeur Lescure, membre du comité des termes médicaux / M. Daniel Pajaud, président de l'ANSULF, association nationale des scientifiques pour l'usage de la langue française / M. Michel Popov, directeur du GERDES / Docteur Reverdy, rhumatologue / SNCS, syndicat national des chercheurs scientifiques / Professeur Sournia, académie de médecine /

Vie de la loi Toubon

La loi du 4 août 1994, dite loi Toubon, « relative à l'emploi de la langue française » - un intitulé bien neutre - souffre, comme beaucoup de lois, de quelques insuffisances : fruit d'un compromis, et mal appliquée, elle a, en outre, besoin d'une mise à jour.

Sur ce dernier point, notre association, face à d'éventuelles tentatives de ramollissement, pré-

pare un texte en vue de compléter la loi.

Notre projet rappelle qu'aucune langue étrangère ne peut être privilégiée, en particulier dans les manifestations, colloques et congrès. Comblant une lacune, il affirme que le français est également la langue de la gestion des entreprises, et en tire des dispositions précises. Il rompt aussi un silence, en refusant tout monopole d'une langue étrangère dans le

domaine de la recherche et des sciences. Il comporte diverses autres propositions. Il restera à rappeler aux pouvoirs publics qu'une loi, d'ailleurs votée à une large majorité et confirmée pour l'essentiel par le Conseil constitutionnel, est faite pour être appliquée.

Jean-Jacques Méric

« France Airlines » ?

Les collaborateurs de l'occupation linguistique anglophone ont failli réussir une nouvelle fois : Air France voulait interdire l'usage de la langue française entre les pilotes français et la tour de contrôle de l'aéroport Charles-de-Gaulle et imposer à sa place l'anglais !

Grâce à l'action de plusieurs syndicats de pilotes et d'une association de contrôleurs aériens, qu'ALF et les autres associations

de défense de la langue française ont soutenus, et, surtout, grâce à l'intervention remarquable de M. Lucien Bouchard, Premier ministre du Québec et de Madame Louise Beaudoin, ministre des Relations internationales, auprès des autorités françaises, cette mesure scandaleuse a été « reportée » selon le communiqué d'Air France publié pendant la visite en France de nos amis québécois, qui n'ont pas manqué de rappeler

comment ils ont, eux, imposé de haute lutte l'usage du français au Québec dans le transport aérien.

« Reportée » : c'est-à-dire qu'ils n'ont pas abandonné l'idée ! Restons donc vigilants.

Marc Bonnaud

Grand Métinge : la langue française en colère

La salle Victor Hugo de l'Assemblée nationale était comble le 23 février 2000 pour le *Grand Métinge de la langue française en colère*, qui rassembla plus de 350 personnes. La langue française s'affichait bien là comme une grande cause capable de mobiliser des femmes et des hommes de tous bords et issus de tous les horizons de la société.

Organisé par le Député des Yvelines, Monsieur Jacques Myard, et l'ensemble des associations qui œuvrent pour la langue française, (*Avenir de la*

langue française, Asselaf, Défense de la langue française et Droit de Comprendre), ce rassemblement se devait de faire le point sur l'état de la langue française mais surtout de clarifier encore une fois



D. Noguez, J.-P. Lang, J. Myard, P. de Saint Robert, M. Bonnaud

tous les aspects de la question, en soulevant les enjeux et les conséquences de son avenir en France comme au niveau international ;

en disant enfin notre détermination à rendre à la langue française le rang qu'elle doit avoir en tant que grande langue de communication.

Une vingtaine d'interlocuteurs se sont ainsi succédés à la tribune afin de débattre des trois grands thèmes suivants : une langue, une pensée, une âme ; les enjeux sociaux et économiques ; les enjeux politiques. La qualité de ces interventions, à la fois concises et très riches, a résulté aussi de la multiplicité des opinions politiques, du PC au RPF, et des milieux socioprofessionnels représentés, (salariés de l'entreprise, enseignants, chercheurs, artistes

scientifiques, fonctionnaires de hautes administrations).

Pour bien démontrer la perte d'identité culturelle liée à l'abandon de notre langue, le diaporama de M. Déchamps a montré comment notre paysage urbain est envahi par l'anglais (publicités, enseignes...); Messieurs Philippe de Saint-Robert, Dominique Noguez et Jean-Pierre Lang ont ensuite souligné les tenants et les aboutissants de cet état de fait, en rappelant qu'un « peuple qui perd ses mots n'est plus entendu de personne ». La CGT et le Syndicat national des scientifiques ont ensuite pris la parole pour illustrer la confrontation quotidienne du monde du travail à l'emploi imposé de l'anglais. Spécialistes de l'économie, (M. Blache, Musique France Plus), du social (M. Priestley) et du droit (M. Flécheux) ont ensuite montré les graves consé-

quences introduites par cette dérive linguistique. Enfin, députés et diplomates ont clos le débat en soulignant que la France doit être fière de sa langue, du génie national qu'elle exprime, et qu'aimer la langue française c'est en fait aimer la France.

Si l'information délivrée lors de ce colloque a bien couvert le sujet, elle lui a aussi donné un accent très combatif, une force persuasive vite communiquée au public enthousiaste, pour qui le « **manifeste de la langue française en colère** » constitue comme un signe de ralliement dans une guerre engagée contre ceux qui favorisent la désertion de la langue française.

La presse, pourtant très largement invitée, a encore une fois manifesté son désintérêt pour le sujet ou peut-être son refus d'ouvrir les yeux à la réalité des

choses. Quelques interviews ont été diffusées à la radio, et deux ou trois articles de la presse régionale ont rendu compte de cette manifestation qui aurait sûrement mérité une plus grande attention des médias.

Pour faire la synthèse de ce Grand Métinge, et en garder mémoire par l'écrit, les actes du colloque ont été publiés très rapidement par les éditions *Les Cahiers Bleus* grâce à notre ami Dominique Daguët. Ils font un excellent ouvrage sur la question de la langue française, qui permet de découvrir vraiment le sujet dans toutes ses dimensions. Vous pouvez vous le procurer pour le prix de 100F (franco de port) et le faire connaître à vos amis.

Bon de commande

Madame / Monsieur

adresse :

code postal / ville :

souhaite obtenir les actes du colloque tenu à l'Assemblée nationale le 23 février 2000, intitulé *Langue française en colère : manifeste pour une résistance*

et joint un chèque de 100 F (prix franco de port), à l'ordre des Cahiers Bleus.

Fait à, le.....

Retourner à : Librairie bleue les Cahiers bleus
29 rue des Cumines
10 000 Troyes

Vous pouvez aussi signer le manifeste ci-joint, et le diffuser autour de vous. Merci d'avance !

Marion Millet

Manifeste de la langue française en colère

Les raisons de la colère

Un spectre hante le monde : le spectre de la langue unique. Toutes les puissances du vieux monde se sont unies en une Sainte Alliance atlantique pour imposer ce spectre. Ces puissances ont une apparence : un quarteron de commissaires et de dirigeants. Elles ont une réalité : un groupe de technocrates, partisans, ambitieux et fanatiques. Ce groupe et ce quarteron possèdent un savoir-faire sophistiqué et des moyens illimités. Mais ils ne voient et ne comprennent la nation et le monde que déformés à travers leur frénésie. Leur entreprise conduit tout droit à un désastre national.

Dans les institutions européennes déjà, si le Marché commun parlait français, l'avènement de l'Acte unique précipita l'acharnement à le remplacer par l'anglais, langue unique ; d'abord avec un secrétaire général anglais en 1987, qui ne ménagea pas ses efforts, jusqu'au coup de grâce récent avec l'anglophonie totale imposée par messieurs Prodi et Kinnock. Mais ce totalitarisme ne manque pas hélas de collaborateurs, qui n'ont de français que le nom.

Ainsi, voici un chef d'entreprise, haut fonctionnaire parachuté, qui impose l'anglais à Billancourt dans ses conseils de direction, voilà le représentant de la France à la banque de Francfort qui parle anglais au Parlement européen, dont la présidente française tolère complaisamment qu'on n'y propose que des textes anglais.

Voilà aussi un ministre qui prétend que l'anglais n'est plus une langue étrangère chez nous et qui demande aux scientifiques français de répondre en anglais aux appels d'offres de son ministère. Voilà encore des patrons qui fusionnent avec leurs homologues allemands dans des structures où l'on impose l'anglais comme seule langue de travail. Voilà enfin des fonctionnaires qui tiennent des réunions en anglais dans leur ministère à Paris, l'armée qui organise des manœuvres en anglais même pour les réservistes et des patrons qui imposent cette langue quotidiennement à leurs employés et ouvriers en France même, sous peine de sanctions ; sans parler des invitations pressantes de Fun radio, NRJ ou autres à parler la « langue d'Internet ».

Et que leur reprocher quand un ministre parle anglais dans la cour de l'Élysée, comme un autre à Ottawa ou à Shanghai dans une classe de français, et un ancien collègue au Kosovo ?

Voici l'État bafoué, la langue française humiliée, notre peuple méprisé, notre culture ébranlée, notre prestige international abaissé, notre place et notre rôle dans le monde compromis. Et par qui ? Hélas ! par des hommes dont c'était le devoir, l'honneur, la raison d'être, de servir la France, sa culture et sa langue.

Cette fièvre, cette encéphalopathie anglophone humaine sévit à grande échelle chez tous ceux dont l'ambition se borne désormais à espérer un strapontin dans les institutions du nouvel ordre mondial, où on les voit déjà se pavaner, de la Commission trilatérale à la Commission européenne, en passant par la Banque de Francfort, où l'on ne parle qu'anglais.

Certes, des réticences demeurent à l'échelon inférieur, mais nul doute pour ces « élites » que les nouvelles générations seront vite assimilées et qu'on en finira bientôt avec ce vieux souvenir, la France, qui survit encore dans sa langue, même si sa souveraineté est déjà abolie sur le papier. Par la volonté de leurs maîtres, le nouvel ordre doit être anglophone, comme l'envisageait déjà le président Grant en 1873, évoquant le jour où le monde serait, guidé par la République américaine, une vaste nation où tous ne parleraient plus qu'une seule langue. Le rêve est désormais à portée de la main pour cette « nouvelle Atlantide » de boutiquiers.

Face à cette capitulation sans conditions d'une vaste partie des pouvoirs constitués, ne demeurent plus, outre quelques rares déclarations volontaristes qui n'abusent plus guère, que quelques mesures censées faire diversion. Par exemple, l'enseignement « des langues » n'est en réalité que de l'anglais obligatoire dès la maternelle. Comme si la maîtrise du français par nos écoliers inspirait une telle confiance qu'on pût envisager ce luxe ! Enfin, la « Francophonie » institutionnelle s'occupe désormais d'à peu près tout sauf de langue française.

La France, si elle veut être la France, n'est pas seule ; des protestataires de Seattle aux millions de francophones du Québec et d'ailleurs, c'est à des hommes émancipés, à des Français libres de combattre pour que les différents pays du monde et d'abord la France ne soient plus des lignes anonymes sur le tableau électronique de Wall Street, des pions dans le jeu des échecs mondiaux et que la langue française soit l'expression de la plus noble des pensées : la Liberté.

Nous, partisans de la liberté, et d'abord de la liberté de parler notre langue, avons décidé de mettre un terme à cette capitulation.

Non, à ces abandons sans combat, ces désertions sans aveu, ces renoncements dissimulés !

Nous ne disons pas un « NON » solitaire mais un « NON » solidaire, car nous ne sommes pas seuls !

LA LANGUE FRANÇAISE EST EN COLÈRE.

Nous refusons toute légitimité à quelque ordre juridique « supranational » ou quelque autorité économique, militaire ou politique que ce soit, qui ferait obstacle au droit inaliénable du peuple français ou de ses représentants de parler leur langue, dans tous les domaines d'activité.

Nous exigeons pour ce faire l'organisation d'un **référendum** pour que la Nation manifeste sa volonté de parler sa langue et renforce les dispositions actuelles de la loi sur l'emploi de la langue française.

Nous réclamons que la Francophonie mette la diffusion de la langue française au cœur de ses préoccupations, que les candidats à l'adhésion développent l'enseignement et la pratique du français dans leurs pays et enfin que la Francophonie ne serve pas d'alibi au renoncement au rôle international de la langue française.

Nous demandons des sanctions exemplaires contre les fonctionnaires français en cas de désertion linguistique, notamment contre ceux qui représentent la France dans les divers organismes, réunions ou sommets internationaux.

Nous voulons une politique linguistique dotée de moyens appropriés, permettant à tous les citoyens de vivre et travailler en français.

Nous appelons les Français à se mobiliser pour entreprendre toutes formes d'actions légales économiques, politiques ou culturelles pour promouvoir le français.

Nous invitons tous les Français à renoncer à l'achat des produits des entreprises qui désertent la langue française dans leurs activités de production, de commercialisation et de communication.

Francophones, halte à l'abandon !

J'adhère au Manifeste de la langue française en colère »

Nom : Prénom :

Adresse :

Profession (facultatif) :

Tél. (facultatif) :

Date :

Signature :

À renvoyer à :

LE DROIT DE COMPRENDRE
34 bis, rue de Picpus
75012 Paris

La vie de l'association

Nouveaux adhérents

Les objectifs et l'histoire d'une association telle que la nôtre, entièrement vouée à un combat, celui de la langue française, ne sont pas d'emblée facilement compréhensibles par tous.

Organiser la résistance suppose aussi que chacun soit parfaitement mis au courant des stratégies, des méthodes et des moyens créés pour la lutte.

C'est pourquoi le 26 avril dernier s'est tenue une réunion d'accueil des nouveaux adhérents de l'association en présence de notre Président M. Dorin, de notre secrétaire général M. Griesmar, de notre Trésorier M. Siméon, de quelques administrateurs, de quelques représentants de D.D.C. et d'une quinzaine de personnes fraîchement arrivées parmi nous. Dans l'espoir de densifier la vie de l'association, nous souhaitons ainsi mieux ouvrir nos bureaux à nos adhérents et mieux clarifier notre action auprès d'eux.

Il nous était aussi apparu indispensable que vous connaissiez mieux les responsables de l'association, que vous puissiez les rencontrer et échanger vos opinions directement. De même, nous étions heureux de mettre des visages sur des noms, de connaître vos requêtes et vos attentes quant à l'association.

Sur les pas de cette première expérience, et vu le succès qu'elle a rencontré, nous nous promettons d'organiser une deuxième réunion à l'automne prochain.

M.M.

Deuil

Nous avons eu la grande tristesse d'apprendre le décès de M. Henri Larose, survenu le 27 mars 2000. Administrateur de l'association, et instigateur du projet d'Union linguistique, nous nous souvenons de lui comme un très grand hispanisant. Aussi, nous exprimons nos très vives condoléances à Madame Jacqueline Larose, son épouse.

M.M.

A nos lecteurs, à nos adhérents

Le fonctionnement de notre association sera fortement perturbé de fin juin à début septembre.

En effet, cette période sera marquée par le départ à la retraite de notre secrétaire Mme Brun et par le congé maternité de Mme Millet, notre attachée de direction.

D'autre part, ces absences suivront de peu le déménagement de nos bureaux, intervenu fin mai, par suite de l'expiration de notre bail rue de Sèvres.

Bien entendu, nous nous efforçons de maintenir notre activité au meilleur niveau possible, notamment en ce qui concerne les rapports avec nos adhérents et avec les lecteurs de notre bulletin. Nous leur demandons cependant d'excuser d'avance les retards qu'ils pourront constater pendant cette courte période, et nous leur donnons rendez-vous à la rentrée pour la repri-

se d'un développement désormais bien engagé.

J.G.

**Nouvelle adresse
à compter du 1^{er} juin 2000 :**

**34 bis rue de Picpus -
75012 Paris**

Téléphone : 01 43 40 16 51

Télécopie : 01 43 40 17 91

Nomination

Thierry Priestley, Président de *Droit de Comprendre*, vient d'être nommé Chevalier des Arts et des Lettres, notamment pour les actions qu'il met en œuvre en faveur de la langue française, et les talents qu'il déploie à cet effet.

Adhésions

Nous remercions vivement ceux qui parmi vous ont parlé de notre association autour d'eux et ainsi ont fait adhérer plusieurs de leurs amis. Le bouche à oreille reste toujours la meilleure méthode de recrutement de nouveaux adhérents.

Le parrainage aussi, qui consiste à nous laisser quelques adresses d'adhérents potentiels, à qui vous nous laissez le soin d'écrire personnellement. Dans cette optique, nous vous solliciterons bientôt pour la distribution de plaquettes et la sélection de membres que vous croyez prêts à adhérer. Nous pourrions doubler le nombre de nos adhérents si

chacun de vous pouvait introduire un seul de ses amis au sein d'ALF.

Au moment où il faut « passer à l'offensive », nous avons besoin plus que jamais d'un nombre important d'amis qui nous soutiennent.

Aussi, n'oubliez pas de renouveler votre cotisation pour l'année 2000, nous en avons un besoin crucial ! Nous vous remercions.

M.M.

**Coupon d'adhésion
ou de réadhésion**

M./ Mme.....

Prénom.....

Adresse.....

C. Postal / ville.....

Oui j'adhère ou je renouvelle mon adhésion à *Avenir de la langue française*,

Je joins mon chèque de
180F. membre actif
280F. membre bienfaiteur
250F. couple
80F. étudiant

Fait le à

Signature

Vu et entendu...

En Pologne... c'est-à-dire quelque part où l'on défend sa langue

La loi du 7 octobre 1999, entrée en vigueur le 8 mai 2000, vise à protéger la langue polonaise d'une manière générale, notamment dans les affaires. Elle doit être utilisée dans les rapports juridiques entre entités polonaises ou si l'une des parties est polonaise (notamment pour l'appellation des produits et services, la publicité, les modes d'emploi, garanties, factures et reçus).

Un contrat conclu exclusivement dans une autre langue ne constitue même pas un commencement de preuve par écrit, il est dénué de valeur juridique.

Le non-respect des dispositions de la loi est passible d'une amende et

d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 100.000 zlotys (environ 170.000 F).

Jean Griesmar

« Start-up » et « business angel »

Pour nos lecteurs « branchés » agacés par ces nouvelles tartes à la crème, un site qui s'en moque de façon amusante :
<http://www.kasskooye.net>

Et vous ?...

Les handicapés privés de français

L'un de nos adhérents nous fait part de sa démarche et nous transmet copie de la lettre suivante :

Monsieur le Directeur de l'Hôpital Saint-Louis (Paris)

A l'occasion d'un passage dans l'enceinte de votre établissement, j'ai pu constater personnellement que les passages réservés aux handicapés devant les portes 01 et 13 du quadrilatère Saint-Louis situées respectivement devant l'entrée principale de l'hôpital moderne et le service des imprimés de la rééducation fonctionnelle comportaient une signalétique au sol exclusivement rédigée en anglais avec la mention « reserved for » suivie de l'idéogramme des publics concernés.

Je vous rappelle que l'article 2 de la loi du 4 août 1994 relative à la langue française stipule que : « *dans la désignation, l'offre, la présentation, le mode d'emploi ou d'utilisation, la description de l'étendue et les conditions de garantie d'un bien, d'un produit ou d'un service, ainsi que dans les factures et quittances, l'emploi de la langue française est obligatoire* » (...)

Au-delà de l'infraction que constitue un tel fait, il me paraît indigne qu'un établissement public de l'Etat affiche de la sorte un tel mépris pour nos concitoyens dont la langue nationale, le français, est l'un de leurs biens communs les plus précieux et les plus indispensables à la préservation de leur sentiment d'appartenir à une même collectivité.

La science médicale française ayant déjà presque totalement déserté la langue française, y compris lorsqu'elle s'adresse aux francophones, votre choix de l'anglo-américain pour la signalétique destiné aux usagers de votre établissement apparaît comme une véritable provocation, inutile et incivique, qui voudrait signifier à tous les français et à nos hôtes étrangers que décidément la langue française n'a plus le droit de cité dans notre pays. Ceci est totalement inadmissible, et ne sera pas admis.

Je m'interroge aussi sur l'opportunité de considérer nos concitoyens handicapés comme une catégorie à part de public qui n'aurait pas droit à l'emploi de la langue française. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir prendre toutes dispositions utiles pour mettre un terme immédiat à cette infraction à notre législation linguistique en remplaçant les mentions en anglais par des mentions en français.

J'adresse copie du présent courrier à la DDASS de Paris, à la Direction des Hôpitaux du Ministère de la Santé et à l'UNIOPISS.....

Aux dernières nouvelles et vérification faite, le directeur de l'hôpital a obtempéré. Comme quoi, il n'est jamais inutile de réagir.

***Les autocollants,
ça marche !***

L'association avait mis des autocollants à disposition de ses adhérents ; autocollants oranges dont l'inscription en noir dit « en français s'il vous plaît » ou « espace non anglophone » et vise à dénoncer une utilisation abusive de l'anglais dans les lieux publics. Certains adhérents continuent de placarder ces autocollants à chaque fois qu'ils constatent un exemple dans la rue et remportent manifestement des succès :

L'un d'entre eux en effet nous signale qu'il avait placé un autocollant sur la vitrine d'un magasin GAP, qui affichait en anglais qu'un nouveau magasin serait installé entre la Madeleine et l'Opéra à Paris. La mention a été supprimée rapidement...

L'action conjuguée de nos lettres et du militantisme dans la rue semble efficace. Il faudrait pour cela que

chacun d'entre nous puisse avoir l'audace de coller ces fameux autocollants et manifester ainsi une alerte visuelle d'autant plus virulente

Ces autocollants sont à votre disposition au siège d'ALF.

M. M.

Objectivité de la presse ?

Le 3 février 2000 *Le Monde* publie dans son Courrier des lecteurs un article, intitulé « Une langue pour l'Europe : l'anglais », dont l'auteur, M. René Dazy, déclare :

« Après la monnaie unique, l'Europe a besoin d'une langue unique pour ses institutions et le commandement de ses armées.

La vie a tranché et cette langue existe déjà, c'est le latin du monde moderne, c'est l'anglais. Si l'anglais était enseigné aux petits européens à égalité avec leur langue vernaculaire, dès l'école primaire, voire dès la maternelle, nous aurions au premier tiers du XXIème siècle une génération de parfaits bilingues. »

Interloqués, trois de nos adhérents ont réagi, et adressé chacun une lettre de riposte au journal *Le Monde*. Mais jamais aucun d'entre eux n'a eu droit à mention de sa lettre. Et tous de s'interroger sur l'objectivité de la presse... !

M. M.

Appel aux volontaires

Nous avons besoin de bonnes volontés pour préparer certains chapitres du prochain rapport des associations, notamment pour la recherche et l'exploitation de données précises. Vous pouvez prendre contact avec Mme Delpit au bureau de Droit de Comprendre jusqu'au 1^{er} octobre. Merci de votre aide.

Courrier des lecteurs



Deux faits qui méritent d'être rapprochés. D'une part, un marin français (Joseph le Guen) vient de se distinguer, même s'il a finalement échoué, dans la traversée de l'Océan pacifique : son embarcation s'appelait « Keep it blue » (gardez la bleue). D'autre part, le 31 décembre 2000, partira de Barcelone une course transocéanique, la première du genre, organisée par un navigateur français (Bruno Peyron) avec le soutien de la mission de célébration de l'an 2000 ; son nom : « The race » (la course). Dans les deux cas, pour des raisons commerciales ou plutôt par goût de la facilité, une expression anglo-saxonne se sera imposée plutôt qu'une française. On ne peut que regretter cet abandon de personnalité par des personnes qui pourtant, en d'autres circonstances, n'en manquent pas.

Lionel Cudennec (Paris)

Agenda

Un rendez-vous a été demandé à Madame Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication. A notre lettre avait été joint un mémorandum qui exposait les points suivants :

1. Réforme de la loi du 4 août 1994
2. Définition d'un programme d'études et d'enquêtes dont la mise en œuvre devrait être confiée à l'Observatoire des pratiques linguistiques.
3. Europe
4. Subventions

Ce rendez-vous devrait avoir lieu courant juin.

Contacts

Suite au Grand Métinge, ALF a rencontré M. Jean-Pierre Burdin de la CGT (service culture). Nous avons décidé alors d'établir des liens plus réguliers et plus attentifs, après avoir constaté qu'au sujet de la langue française nos opinions convergeaient.

Revue de Presse

Plusieurs articles sont parus, qui méritent d'être mentionnés :

- Bernard Cassen, « la langue dollar », dans *Le Monde diplomatique*, mai 2000.
- Jean-François Polo, « l'anglais sans états d'âme, les firmes sous-estiment le risque culturel », dans *Les Echos*, 17 mars 2000.
- Jean-Jacques Martin, CNCPI, « Propriété industrielle, non à l'anglais comme langue unique des brevets européens ; problèmes de traduction », dans *Le Figaro*.
- Jean-Michel Bader, « No french à Charles de Gaulle », dans *Le Figaro*, 29 mars 2000.

<i>Avenir de la langue française</i>
Président de l'association : Bernard Dorin
Directeur de la publication : Jean-Jacques Méric
Comité de rédaction : Marc Bonnaud, Yvan Gradis, Jean Griesmar, Marion Millet, Thierry Priestley
Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris ; Téléphone : 01 43 40 16 51 Télécopie : 01 43 40 17 91
Courriel : languefr@micronet.fr Site : www.micronet.fr/~languefr/alf
ISSN en cours
Imprimé par nos soins Dépôt légal à parution
Adhésion à l'association : 180 F (abonnement inclus)
Abonnement seul : 10 F (pour un an)